Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 056-215600362-20260609-DEC72026-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
Commune de CAUDAN

AG/FG
N° 07/2026

DECISION RELATIVE A L'APPROBATION D'UN MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DU PROGRAMME VOIRIE 2026

- VU l'article L.2122-22 et L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU la proposition présentée,
- VU le budget communal et l'imputation des crédits correspondants,
- VU l'avis d'appel public à la concurrence publié à un journal d'annonces légales le 2 mai 2026

D E C I D E:

Article 1er

Il est décidé de souscrire un marché de travaux relatif aux travaux du programme de voirie 2026 avec la société EUROVIA basée à Kervignac pour un montant de 112 789.00 € HT.

Article 2

Le délai d'exécution des prestations est fixé à 6 semaines.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de CAUDAN et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAUDAN, le 9 juin 2026

Le Maire,

MAIRIE DE CAUDAN (Morbihan)

FABRICE VÉLY